

**SECTION DES SALARIES et RETRAITES  
DU NOTARIAT DE  
LA COUR D'APPEL DE DIJON**

(Siège UD – FO : 2 rue Romain Rolland 21000 DIJON)

de la

**FEDERATION GENERALE DES CLERCS  
ET EMPLOYES DE NOTAIRES  
– FORCE OUVRIERE**

**(FGCEN-FO) 31 rue du Rocher 75008 - PARIS**



**Le 521  
SEPTEMBRE -  
OCTOBRE 2021  
N° 142**

***Toute correspondance est  
à adresser exclusivement  
à votre responsable de  
département ci-contre***

**Vos responsables :**

**Président de la section**

Responsable « SAONE ET LOIRE »

Responsable « COTE D'OR »

**M. Philippe AUZOU**

51 Chemin de la Coudre

**71100 CHALON SUR SAONE**

☎ **06 26 78 43 49**

**Courriel : philippeauzou@free.fr**

Responsable « HAUTE-MARNE »

**M. Claude HUGUENEL**

20 rue de Châteauvillain

**52000 CHAUMONT**

☎ **03 25 03 41 88 – 06 79 15 09 72**

**Présidents d'honneur :**

**Mme Marie-Josèphe BEGIN ( † )**

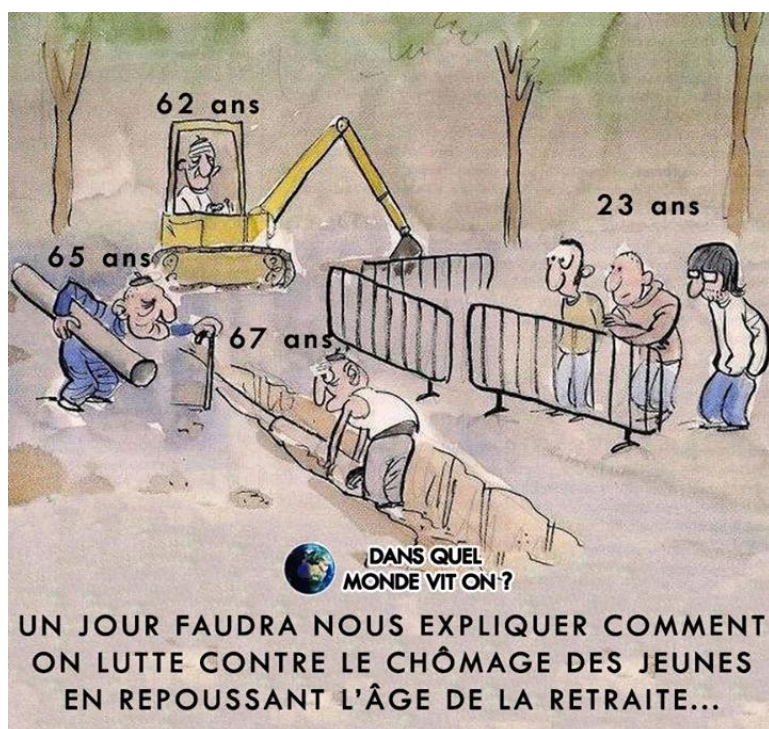
**M. Jean-Claude TAILLARD**

31 Bd François Pompon

21000 DIJON

**Rédacteur de la publication :**

**Philippe AUZOU**



Mieux vaut battre en retraite devant une question embarrassante, parfois c'est évoluer, aller de l'avant tout en étant difficile à supporter, mais c'est parfois la seule façon de gagner.

**SOMMAIRE du n° 142**

- ⇒ Edito
- ⇒ réforme des retraites
- ⇒ Nouvelle branche "autonomie"
- ⇒ DREETS et DDETS
- ⇒ Taxe Covid complémentaires santé
- ⇒ FAITES PASSER LA MONNAIE
- ⇒ Divers. congé paternité...

**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES  
CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE**

31, Rue du Rocher - 75008 PARIS

Tél : 01 44 90 89 89 - Fax : 09 70 62 37 03

Syndicat national affilié à la Fédération  
des Employés et Cadres Force Ouvrière

[www.fgcen-fo.com](http://www.fgcen-fo.com)



Fgcen-Fo



@FGCENFO

## EDITO

"L'été qui s'enfuit est un ami qui part" a écrit Victor Hugo, j'espère que vous avez profité pleinement de cet ami, bien qu'il n'ait pas tenu toutes ses promesses en termes de météo.

Allez, un peu d'optimisme, ça y est enfin ! Ce 30 juin, le couvre-feu a été levé. Après quinze mois d'une drôle de guerre sur canapé où une majorité de Français a évolué entre ses quatre murs en ne sortant que pour faire ses courses ou sortir son chien, l'horizon s'éclaircit enfin. Il semblerait que la pandémie de Covid-19 s'essouffle de par le monde. La vie reprend, sous toutes ses formes, et j'en suis particulièrement heureux. Plus qu'un laissez-passer, cette étape marque le retour de l'affectio societatis, ce contrat de société permettant d'avancer ensemble. Comment en effet être soudés, les yeux rivés vers le même objectif, lorsque les cols blancs dirigent à distance derrière un ordinateur et que les cols bleus sont encore obligés de pointer ? Comment être unis lorsque Zoom, Skype ou Teams nous "autorisent à entrer en réunion" pendant soixante minutes sans avoir pu au préalable, appuyés contre la machine à café, évoquer l'actualité, l'Euro de football, le tour de France ou l'idée géniale qui pourrait peut-être accélérer nos développements et notre plan de carrière. C'est ce que les chercheurs anglais appellent "la sérendipité", la disponibilité intellectuelle qui permet, par hasard et en échangeant, de faire une trouvaille. Comme le nombre de mutations à la disposition du virus est assez limité, on peut espérer que d'ici quelques mois, toute cette affaire sera derrière nous. C'est pourquoi nous pouvons nous interroger sur ce que sera le monde d'après. « Le même en pire » répondit Michel Houellebecq en 2020.

Ce faisant, il rejoint la longue cohorte des intellectuels qui voient dans la marche du monde une lente course vers l'abîme. « Le présent me paraît peu de chose, mais l'avenir, complètement sombre. J'y vois l'embrasement et la fin tragique de l'univers », tels sont les propos, rapportés par Lucien de Samosate, philosophe présocratique (VI<sup>ème</sup> siècle avant J-C).

A la différence de ces illustres figures, je me garderai bien de me prononcer sur la qualité de l'avenir qui s'annonce. Sans grand danger, je me contenterai de dire qu'il sera différent. Ce qui m'a beaucoup frappé ces derniers mois, c'est le retour de l'Etat. D'abord l'Etat dépensier. Notre vie d'adulte s'est développée à l'ombre des critères de Maastricht, où les déficits étaient tout juste tolérés : 3% du PIB maximum. Et encore, c'était pour faire plaisir aux Français et à certains pays méditerranéens. Du coup, au début des années 2000, ces pays "cigales" débordaient d'imagination pour rentrer leur comptabilité nationale dans le corset des traités maastrichtiens. La crise de l'Euro des années 2010 avait commencé à écorner sérieusement le dogme budgétaire ; la crise de la Covid-19 a fini par le mettre en miettes. Le déficit public de l'Union Européenne a été de 7.4% en 2020 et devrait dépasser 6% en 2021 selon le FMI. Et encore, l'Europe fait figure de fourmi à côté des 13% de déficit du Royaume-Uni et des 15% des États-Unis. A l'occasion de la crise sanitaire, on a retrouvé des marges de manœuvres budgétaires que l'on croyait totalement disparues. Et on se rend compte qu'avec des taux d'intérêt proches de 0%, la contrainte budgétaire n'est plus ce qu'elle était. Le temps où un ancien Premier Ministre annonçait « que la France était en faillite » semble bien lointain.

Le retour de l'Etat s'est accompagné d'une certaine résurgence des frontières. Ce qui allait de soi, aller à l'autre bout du monde pour un voyage d'affaires ou y passer ses vacances, faire une année universitaire dans un pays tiers, est encore aujourd'hui nettement plus compliqué qu'autrefois. Il est possible que cette résurgence des frontières ne soit qu'un phénomène transitoire : certaines contrées sont trop dépendantes du tourisme pour y renoncer tout à fait, une fois la pandémie passée. Mais les frontières ne sont pas réapparues que pour des raisons sanitaires. Ces derniers mois, plus d'un pays a découvert qu'il était un peu trop dépendant des fournisseurs étrangers pour quelques produits qui pouvaient s'avérer essentiels, qu'il s'agisse des masques anti-covid ou des semi-conducteurs. Mais de même qu'un industriel ne peut dépendre d'un seul fournisseur, un Etat peut difficilement devenir dépendant d'un autre, surtout quand celui-ci s'appelle la Chine. Compte tenu de sa taille et de son poids, tant économiques que géopolitiques, la Chine n'est pas forcément le partenaire idéal. Bien sûr, il est dans l'intérêt de chacun de pouvoir échanger dans la paix et la prospérité. La citation de Montesquieu vient aussitôt à l'esprit « l'effet naturel du commerce est de porter à la paix. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes : si l'une a intérêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre ; et toutes les unions sont fondées sur des besoins mutuels. ». A cela, nous laisserons Raymond Aron répondre « ceux qui croient que les peuples suivront leurs intérêts plutôt que leurs passions n'ont rien compris au XX<sup>ème</sup> siècle », et encore moins au XXI<sup>ème</sup> siècle, serions-nous tentés de rajouter. Les frontières vont donc se redessiner.

De quelle façon ? La désindustrialisation, le déclassement réel ou ressenti des classes moyennes, la stagnation des salaires réels, la montée des inégalités sociales et régionales, tous ces phénomènes

complexes qui définissent notre paysage actuel, sont imputables pour partie au seul libre-échange. A contrario, la vaccination anti-covid fournit un excellent argument en faveur du libre-échange et de la circulation des marchandises. S'il avait fallu compter sur les seules forces de la France, voire de l'Europe pour être vaccinés, les Français ne seraient pas aussi nombreux à peupler les terrasses des restaurants ! Le curseur de la mondialisation est sans doute allé trop loin dans les décennies passées ; il doit revenir un peu, mais les modalités de son retour ne sont pas définies. Tout cela dépendra beaucoup de l'évolution des relations entre les grands blocs, États-Unis, Chine, Union Européenne et Russie, essentiellement

Au fond si l'on résume, la croissance des trente dernières années a été forte, mais déséquilibrée et polluante. Nous sommes peut-être à la veille d'une réorientation vers un modèle qui reste encore à définir à ce stade, il faut bien l'avouer. Ce modèle sera, on l'espère plus respectueux de l'environnement, et verra le retour de l'Etat, acteur incontournable pour organiser la coopération internationale, et la redistribution tant sociale qu'intergénérationnelle.

En attendant, ne boudons pas notre plaisir, retrouvons-nous en famille ou entre amis, reprenons le goût de vivre et de partager des moments simples et précieux, profitons de l'instant présent, tout en conservant un zeste de méfiance envers ce Covid

Philippe AUZOU.

### REFORME DES RETRAITES

Les projets de rallongement de l'âge de départ en retraite, la fin des régimes spéciaux ou encore la mise en place d'un système par points sont toujours à l'ordre du jour gouvernemental. **Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR)** a publié mi-juin la huitième édition de son rapport annuel sur les évolutions et les perspectives des retraites en France

Les principaux enseignements du rapport sont les suivants :

1- À l'horizon 2070, le système de retraite apparaîtrait en moyenne en excédent de 0,4 % de PIB.

2- À partir de 2030 et jusqu'au début des années 2060, la part des dépenses de retraite dans le PIB baisserait. À l'horizon 2070, la part des dépenses de retraite serait même inférieure à celle constatée en 2019, avant-crise, en lien notamment avec la révision à la baisse des gains d'espérance de vie, sur toute la période de projection

3- Le niveau de vie relatif des retraités devrait diminuer à long terme pour s'établir entre 90 % et 95 % en 2040 et entre 77 % et 86 % en 2070 de celui de l'ensemble de la population. Il reviendrait ainsi progressivement à son niveau des années 1980.

4- Par rapport aux générations qui partent actuellement à la retraite, les générations plus jeunes seront pénalisées par des taux de cotisation plus élevés et un montant moyen de pension plus faible relativement au revenu d'activité moyen

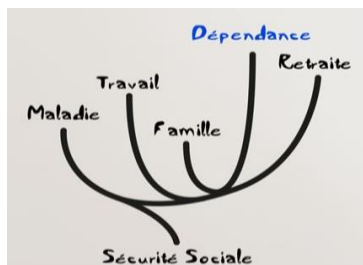
5- Les écarts de pension entre les femmes et les hommes resteront importants même s'ils se résorberont au fil des générations. Le rapport entre le montant moyen des pensions de droit direct des femmes et celui des hommes a régulièrement augmenté au fil des années, passant de 55 % à 63 % entre 2005 et 2021

6- Le rapport annuel du COR met également en avant les fortes réserves du régime AGIRC ARRCO (les plus importantes en termes d'encours gérés, évaluées à 66,9 milliards d'euros, elles représentent 9 mois de prestations) ainsi que la décision de fixer les paramètres du régime en prenant en compte le salaire moyen du secteur privé, ce qui permet d'atténuer la baisse du niveau de vie des retraités. Cette excellente gestion, déjà saluée par Force Ouvrière au cours de la crise, met en lumière l'efficacité du paritarisme dans nos instances de solidarité nationale.

Alors que l'emploi pour les séniors est très minoritaire, voilà de nouveau, que le gouvernement et les médias nous parlent d'un allongement de l'âge de départ à la retraite, 64 ans évoqué, très rapidement applicable, puisque cela concernerait les personnes nées à partir de 1961 avec des périodes transitoires d'adaptation de 6 mois en 6 mois. En effet, plus de la moitié des personnes actuelles qui partent en retraite ne sont plus dans l'emploi. Ce rallongement ne ferait donc qu'aggraver les inégalités dans cette génération. De plus, les difficultés du financement des retraites sont avant tout liées à l'emploi des jeunes. Or, le Conseil d'Orientation des Retraites revoit à la baisse le besoin de financement des retraites et indique qu'à l'horizon 2070, le système des retraites sera en excédent...

Ces effets d'annonce sont loin de nous rassurer et notre Organisation ne manquera pas de rappeler son opposition que ce soit au système universel par points ou à toute réforme paramétrique ou encore à toutes nouvelles mesures visant à réduire les dépenses qui pénaliserait encore plus fortement les générations futures quant à leur droit à la retraite. Force-Ouvrière rappelle sa détermination à défendre un système de retraite par répartition, fondé sur la solidarité intergénérationnelle et sur un calcul par annuités qui permet de compenser certains aléas des parcours professionnels, à préserver le pouvoir d'achat des pensions, ainsi qu'à améliorer les dispositions du système actuel, afin de garantir un haut niveau de pensions à toutes et à tous.

## **NOUVELLE BRANCHE AUTONOMIE DE LA SECURITE SOCIALE**



En août 2020, une 5ème branche de Sécurité Sociale, dédiée à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées, a officiellement été instaurée par le législateur. Cependant, la future loi "Grand âge et autonomie" censée préciser le cadre général de cette 5ème branche, n'a toujours pas vu le jour, laissant planer beaucoup d'incertitudes

Si la question de la dépendance a fait l'objet de nombreux rapports depuis (Fragonard, El Khomri, Libault, Vachey...), la crise sanitaire a remis sur le devant de la scène la nécessité de développer un grand plan en faveur des personnes âgées, mais aussi accentué les limites du système quant à la prise en charge et le financement.

Rappelons que la loi n° 2020-992 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie, prévoit le transfert de 136 milliards d'euros de dettes à la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES). Cette dernière qui aurait dû être supprimée en 2024 voit sa durée de vie prolongée jusqu'en 2033. Par la même occasion, la CRDS (taxe de Contribution de Remboursement de la Dette Sociale) est maintenue jusqu'en 2033.

A l'horizon de 2030, le nombre de personnes âgées dépendantes pourrait augmenter de 25% selon le scénario intermédiaire retenu dans le rapport Libault (soit 320 000 personnes en plus), et le nombre de bénéficiaires de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) va s'accroître avec plus de 20 000 personnes par an d'ici 2030, puis plus de 30 000 personnes par an jusqu'en 2050. Si ces chiffres se confirment, nous iront aussi vers un appauvrissement croissant de la population française. Triste constat en perspective.

Avec le vieillissement de la population et le tournant démographique annoncé pour 2030, la branche "Autonomie" aura besoin de 20 milliards d'euros supplémentaires pour être à la hauteur des enjeux. Pour l'heure, la 5ème branche de la Sécurité sociale ne dispose que de 31.2 Mds d'euros de recettes pour 2021, loin de ressources pérennes, suffisantes et clairement identifiées.

Il faudra repenser le modèle de l'Ehpad à bout de souffle et développer des solutions innovantes en matière d'habitat et de maintien à domicile, rénover les établissements en faveur de l'accueil et des conditions de travail en tenant compte des politiques environnementales, revaloriser les métiers au service des personnes âgées et handicapées, rendre ces métiers, qui constituent la clé de voûte du système, plus attractifs.

Il faudra assurer une plus grande transparence sur les tarifs pratiqués, améliorer l'information sur le niveau de médicalisation, limiter les restes à charge qui impactent le "reste à vivre" très faible pour de nombreuses personnes en perte d'autonomie, garantir des droits adaptés aux besoins des proches aidants. Il ne faudra pas non plus oublier d'agir en prévention de la perte d'autonomie en prévenant les maladies chroniques, les addictions, en encourageant la pratique d'activités physiques adaptées, l'éducation alimentaire et l'adaptation de l'alimentation au grand âge.

Toutes ces mesures futures devront garantir un véritable choix de vie à la personne en perte d'autonomie (vie à domicile ou en institution), quels que soient ses revenus et le lieu où elle réside contrairement à la situation actuelle où les inégalités restent fortes, tant sur l'accès et l'offre de soins, que sur les aides (en particulier les conditions d'obtention de l'APA, son montant...)

Donner aux branches un vrai rôle est un vaste chantier sur lequel notre organisation gardera un œil vigilant et averti, chantier qui ne manquera pas de faire couler beaucoup d'encre et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir au fil du temps

Le 31 mars la DIRECCTE a vécu sa dernière journée. En effet depuis le 1er avril 2021, la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) a fusionné avec la DRCS (Direction Régionale de la Cohésion Sociale) pour devenir une nouvelle structure, la **DREETS** (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

Au niveau départemental, les unités départementales des DIRECCTE se sont regroupées avec les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) afin de former de nouvelles Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

Ces nouvelles directions rassemblent les compétences en matière de cohésion sociale, de travail, d'emploi, d'économie et des entreprises et les services de l'État qui en sont chargés :

- au niveau régional, dans les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

- au niveau départemental, dans les Directions départementales de l'emploi du travail et des solidarités (et de la protection des populations) – DDETS(PP). **En Île-de-France**, la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) regroupe au niveau régional les missions de la DIRECCTE et de la DRCS. Au niveau départemental, ces missions sont regroupées dans les unités départementales de la DRIEETS (pour la petite couronne) et dans les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (pour la grande couronne). **En Outre-mer** (Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et à Mayotte), les Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) regroupent les missions des Directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) et celles des Directions de la cohésion sociale (DCS). Elles exercent les missions confiées en métropole aux DREETS, aux DDETS et aux DDETS-PP.

Pour les missions du système d'inspection du travail, la DREETS est placée sous l'autorité de la Direction Générale du Travail, garante de son indépendance. Elle organise et pilote le système d'inspection.

Les DREETS sont organisées en trois ou quatre pôles par grand domaine d'expertise comprenant :

- un pôle «politique» du travail,
- un pôle «concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie»
- et un ou deux pôle(s) chargé(s) des missions économie, entreprises, emploi, compétences, solidarités et lutte contre les exclusions.

Cette nouvelle réorganisation, en ajoutant le volet cohésion sociale, risque de réduire l'importance des pôles travail comme cela a déjà été le cas avec les DIRECCTE et la prédominance des pôles économie et entreprises. Si on ajoute la réduction des postes dans tous les services publics, on peut exprimer quelques inquiétudes sur la capacité des inspections du travail à pouvoir répondre à leurs missions, notamment vis-à-vis des salariés et des syndicats. Cette nouvelle structure va donc instaurer des priorités dans les missions et sera confrontée à une crise des vocations pour le métier des inspecteurs du travail. La situation en termes d'effectifs va donc être très tendue, ne facilitant pas la tâche sur le terrain.

### **TAXE COVID COMPLEMENTAIRE SANTE**

Le gouvernement a décidé le prélèvement d'une taxe "Covid" sur les cotisations des complémentaires santé. Cette taxe s'étale sur les 2 exercices de 2020 (2.60% des cotisations) et 2021 (1.30% des cotisations). A noter que la MCEN, la mutuelle historique de notre profession, ne répercutera pas cette charge sur ses adhérents. On ne peut que saluer ce geste que l'on ne retrouve pas forcément sur la majorité des autres complémentaires santé qui vont pratiquer une hausse sensible du montant de la cotisation en répercussion sur ces 2 années.

### **FAITES PASSER LA MONNAIE**

En ces temps troublés où la monnaie est souvent évoquée, petite rétrospective des ancêtres de l'Euro.

- En 1360, frappe du "premier FRANC" à la suite de la libération par les anglais du roi de France, JEAN II le Bon, celui-ci revenant dans son pays, "franc" des anglais, c'est à dire "libre" (pièce d'or représentant JEAN II le Bon à cheval et brandissant une épée dans sa main gauche)

- En 1436, Jacques COEUR, grand argentier du roi CHARLES VII ressuscite l'ECU d'or, créé deux siècles auparavant sous le règne de SAINT-LOUIS.
  - A la Renaissance, l'ECU est remplacé par le "TESTON". Le mot vient de l'Italien "testa" (tête). Louis XII fait frapper son portrait.
  - Sous le règne d'Henri II, LOUIS d'or et ECUS d'argent se superposent. On y voit le roi à différents âges de sa vie (mèche courte puis longue, buste juvénile puis tête virile)
  - En 1789, à la révolution, mise en circulation de "l'ASSIGNAT", monnaie de papier gagée sur les biens confisqués de l'Eglise. Il se déprécie et disparaît en 1797.
- Le FRANC refait son apparition. Il est divisé en dix décimes valant chacun dix centimes. Ce système monétaire sera conservé pendant le XIX siècle.
- Pendant la guerre 1914-1918, l'Etat instaure le cours forcé du billet de banque et retire l'or de la circulation tout en poursuivant la frappe de pièces d'argent.
  - après la seconde guerre mondiale, le FRANC français ne cesse de se dévaluer. Le 27 décembre 1958, le général DE GAULLE institue le "NOUVEAU FRANC" dont la valeur est égale à 100 anciens francs.
  - A partir du 1er janvier 2002, le Franc disparaîtra progressivement de la circulation pour laisser place aux billets et pièces de la nouvelle monnaie unique européenne qui aura cours dans la zone "EURO" (constituée à l'époque de 12 pays et actuellement 19 Etats membres l'utilisent)

### Divers

Depuis le 1er juillet 2021, pour les salariés, la durée du **congé de paternité et d'accueil de l'enfant** est doublée, elle est désormais de 28 jours. Retrouvez toutes les règles applicables dans le "521" n°139 de janvier de cette année. Derrière cette mesure permettant d'offrir un meilleur accueil de l'enfant à naître, deux objectifs : renforcer la relation du père avec l'enfant et contrer les inégalités femmes/hommes engendrées par la maternité. Pour les salariés du secteur privé, le congé de paternité est rémunéré par la CPAM en fonction du salaire, de la même façon que le congé maternité. Les trois jours de congé de naissance sont payés par l'employeur comme des jours travaillés classiques. Les indépendants peuvent bénéficier d'une indemnité journalière forfaitaire de 56.35€ depuis le 1er janvier 2021, à condition d'interrompre toute activité professionnelle.

**Rappel cotisation 2021** : Nous vous rappelons que, sauf prélèvement par la Fédération, le paiement de la cotisation doit être adressé à votre trésorier départemental. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, merci de lui envoyer votre règlement par chèque, afin d'éviter un rappel. Votre cotisation inclut l'abonnement à la BASOCHE et à notre "521". C'est aussi un soutien indispensable à notre action, tant pour les bénévoles de votre section locale, que ceux au sein de notre Fédération.

**Assemblée Générale de la FGCEN les 15 et 16 octobre à PARIS**, 54 rue de Hauteville (locaux FEC). Vous pouvez retrouver l'avis de convocation de cet AG dans la Basoche de juin ainsi que sur notre site internet. Si vous souhaitez y participer, merci de prendre contact avec Philippe AUZOU

### NOS PEINES

C'est avec peine que nous avons appris le décès survenu le 13 août dernier à l'âge de 71 ans, suite à une longue maladie, de Mr Michel PERRAULT de Saint-Laurent d'Andenay (71), notre sympathique adhérent de longue date, qui avait officié au sein du Comité Mixte Départemental de Saône et Loire.

A son épouse Martine et sa famille éprouvée, nous présentons nos très sincères condoléances.

**Laissons cette année, avec son lot de confinement, d'attestations, de contraintes, de drames, partir sans regret ; laissons-nous guider par nos émotions pour les derniers jours de décembre, en partageant avec nos familles, nos amis, des moments trop souvent mis entre parenthèses, et à l'année prochaine pour une nouvelle odyssee.**

Les responsables de votre section du 52, 21, 71,

=◇=◇=◇=◇=◇=